



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2004-2005)
LE 15 MARS 2005

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du comité exécutif.

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 15 MARS 2005 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Suzanne Gaudette (8), Marie-Louise Kerneis (7).

M. Guy Sylvain (16).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M^{me} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire.

ABSENCES

M^{me} Louise Tremblay (20), commissaire

MM. Marcel Gélinas (3), André Dugas (11), commissaires.

AINSI QUE :

M^{mes} SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. OSVALDO PAOLUCCI, directeur général adjoint

ET :

M^{me} SUZANNE GOSSELIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. RICHARD BÉDARD, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que modifié :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2005

6.02 Calendrier des séances ordinaires - Adoption

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Renouvellement des contrats de cafétéria

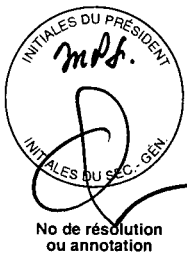
8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

C.E.-02568-03-05



- 11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
11.01 Protocole d'entente avec la municipalité de Hemmingford (terrain de soccer à l'école Saint-Romain)
11.02 Bail avec le Carrefour Jeunesse-emploi de La Prairie pour l'utilisation des locaux au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud
11.03 École Louis-Philippe-Paré – Ventilation du mur solaire – Octroi de contrat (sujet ajouté)

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2005

C.E.-02569-03-05

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02570-03-05

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2005 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02571-03-05

6.02 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2005-2006 – ADOPTION

CONSIDÉRANT le règlement CSDGS-02-2000 fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif 2005-2006 débutant à 19 heures soit approuvé tel que présenté sous la cote 6.02, sous réserve de l'adoption de celui du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CAFÉTÉRIA

M. Denis Hudon, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Il répond à des questions.

7.01A LES SERVICES ALIMENTAIRES DES MOISSONS

Les membres du comité exécutif prennent acte du projet de résolution et de la lettre du fournisseur déposés et ils reportent leur décision sur le sujet principal à la réunion du comité exécutif du mois de mai 2005.



C.E.-02572-03-05

No de résolution
ou annotation

7.01B RENOUELEMENT DES CONTRATS DE CAFÉTÉRIA – SERVICES ALIMENTAIRES L'ÉLÉPHANT D'ARGENT

CONSIDÉRANT les insatisfactions maintes fois rapportées par l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'école et celle des Services éducatifs aux jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne renouvelle pas le contrat de concessionnaire de cafétéria signé le 26 août 2003 avec les « Services alimentaires l'Éléphant d'Argent » pour l'école Bonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier.

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 2 février 2005 et se terminant le 7 mars 2005 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HEMMINGFORD (TERRAIN DE SOCCER À L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN)

Monsieur Richard Bédard, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT les intérêts communs à la Municipalité de Hemmingford et à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain vacant en arrière de l'école Saint-Romain;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Richer, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Municipalité de Hemmingford en annexe concernant la réalisation, l'usage et l'entretien dudit terrain de soccer.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02573-03-05

C.E.-02574-03-05

11.02 BAIL AVEC LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA PRAIRIE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX AU CENTRE DE FORMATION COMPÉTENCE-DE-LA-RIVE-SUD

Monsieur Richard Bédard, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond aux questions.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la corporation « Le Carrefour Jeunesse-Emploi de La Prairie » et de la Commission scolaire pour son Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,



que les membres du comité exécutif acceptent le bail de location avec Le Carrefour Jeunesse-Emploi de La Prairie joint à la présente, avec la correction suggérée à la page 2, item 2 telle que : « ... à moins d'avis contraire de part et d'autres **au plus tard** le 30 avril de chaque année. »

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ce bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02575-03-05

11.03 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ – VENTILATION DU MUR SOLAIRE – OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES # AO-017-048-04

Monsieur Richard Bédard, coordonnateur/directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Excel Climatisation inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Sylvain, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent d'octroyer le contrat du projet de ventilation du mur solaire à l'école Louis-Philippe-Paré à **Excel Climatisation inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-six mille neuf cent dollars (86 900 \$), le tout conformément aux conditions d'offres et à la soumission du 11 novembre 2004.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le ou les contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 30.



Présidence de la séance


Secrétaire général